





Beloeil, le 06 JAN. 2016

SERVICE ENVIRONNEMENT

Place, 1
7972 QUEVAUCAMPS

S.P.W. - D.E.E.

Direction des Eaux de Surface
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes)

 069/59.04.15.
 069/59.04.19.

→ Coheine B

N/Réf. : 06.01.16/-1.777.51/PlansGestionEAU/2015

Votre contact : Marie-Claire Ducoron- marie-claire.ducoron@beloeil.be



Monsieur le Directeur général,

Concerne : Enquête publique relative au 2^{ème} Plan de gestion des Districts Hydrographiques Wallons.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant les projets de deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique, veuillez trouver en annexe l'avis du Collège communal de Beloeil.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,


S. DRAMAIX



Le Bourgmestre,


L. VANSAINGELE.

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015

Présents : MM & Mmes DUBOIS Michel, ANDRE Marcel, VANDENABEELE Alicia,
VANDEPUTTE Christian, Echevins ;
DUPONT Michel, Président du C.A.S.
DRAMAIX Stéphanie, Directeur général,
Excusés : M & Mme VANSAINGELE Luc, Bourgmestre-Président ;
AMORISON Lise, échevine.

**Objet : AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LES PROJETS DU
2^{ème} PLANS DE GESTION PAR DISTRICT HYDROGRAPHIQUE (PGDH)**

N° dossier CDU : 1.777.

Le Collège communal,

Considérant le courrier du Département du développement du SPW concernant l'organisation une enquête publique relative aux plans de gestion des risques d'inondation (P.G.R.I.) et les seconds plans de gestion par district hydrographique (P.G.D.H.) ;

Considérant l'avis émis par Mme Van Coppenolle faisant suite à la séance d'information IPALLE du 29 octobre 2015 et dont les termes suivent :

" Il conviendrait que la commune de Beloeil réagisse dans le cadre de l'enquête publique avec l'appui d'IPALLE pour mettre les priorités sur les points suivants en matière d'assainissement sur le territoire :

- *La réalisation du solde des collecteurs de Basècles finaliserait la collecte des eaux usées vers la station d'épuration existante.*
- *La réalisation du collecteur des Ecacheries, ainsi que la station de pompage, finalisera la collecte des eaux usées de Beloeil et amènerait la charge complémentaire à la station d'épuration."* ;

Considérant que le Collège a décidé d'émettre un avis concernant les projets de deuxièmes Plans de Gestions par District Hydrographique et dont les termes sont les suivants :

"I. Préambule

Conformément à la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la Wallonie doit établir tous les 6 ans des plans de gestion pour les parties wallonnes des quatre districts hydrographiques internationaux (Escaut, Meuse, Rhin, Seine) auxquels elle se rattache.

En date du 23 avril 2015, le Gouvernement wallon a approuvé en 1ère lecture, les projets de deuxièmes plans de gestion des districts hydrographiques. Ceux-ci ont ensuite été soumis à une consultation publique qui a été lancée le 1er juin 2015 et se termine le 8 janvier 2016.

Dans le cadre de l'enquête publique, différents documents ont été mis à disposition :

- *au niveau des masses d'eau : les états des lieux, les objectifs environnementaux, les mesures appliquées et le coût de celles-ci ;*
- *au niveau du district : les états des lieux, les projets de plans de gestion, l'évaluation du taux de récupération du coût des services liés à l'eau, la partie faîtière des projets de plan de gestion des districts internationaux ;*
- *au niveau de l'ensemble des districts : un document général de présentation, rassemblant les éléments communs (RIE, fiches explicatives des mesures, ..., brochure de vulgarisation)*

Le Collège communal de Beloeil a pris connaissance de ces différents documents, en particulier le P.G.D.H. relatif à l'Escaut et, après rencontres et échanges avec ses acteurs locaux, remet l'avis repris ci après.

II. Avis du Collège communal de Beloeil

1. Remarques préliminaires :

Le District International de l'Escaut couvre près de 36.400 km² et est l'un des plus densément peuplé. En effet, la densité de population sur le bassin de l'Escaut « wallon » est de l'ordre de 324 habitants par km² contre 179 en moyenne dans le bassin de la Meuse. L'Escaut subit donc des pressions « domestiques » particulièrement importantes.

Il faut aussi rappeler les caractéristiques particulières du district hydrographique de l'Escaut, à savoir un relief plat qui donne des rivières à écoulement lent à pouvoir d'auto-oxygénation faible, où les pollutions ne se résorbent que très lentement. A signaler également une activité industrielle significative mais très localisée et une agriculture tournée vers les cultures intensives à proximité de zones d'élevage importantes en Région flamande.

Cette situation, et le manque d'assainissement domestique et industriel, est à l'origine du « Mauvais état » actuellement observé, et le Collège communal de Beloeil estime qu'il convient d'apporter toute l'attention requise pour rétablir une qualité acceptable des masses d'eau, en particulier pour les eaux de surface.

Le Collège communal de Beloeil est particulièrement conscient du rôle de l'Escaut et de ses affluents, en particulier sur le plan « écologique » et appuie toutes les démarches visant à retrouver au plus tôt un « Bon Etat » des différentes masses d'eau identifiées.

2. Choix du scénario

Le Collège communal acte que le scénario « Bon état » n'est ni retenu, ce qui est préjudiciable pour la Wallonie Picarde, ni même détaillé. Elle aurait apprécié pouvoir examiner les fiches relatives aux mesures qui ont été abandonnées, et disposer ainsi d'une explication sur la difficulté de retenir un scénario « Bon état », dont le report à une échéance indéterminée est particulièrement inquiétant.

Il convient également de signaler que la lecture des plans de gestion est difficile et peu accessible tant pour les techniciens du secteur, que pour le grand-public. Une concertation en amont avec les acteurs locaux (Contrat de rivières, Services communaux, chargés notamment du PCDN, Wateringues, Associations, ASBL, ...) aurait permis une meilleure compréhension et donc une meilleure détermination des mesures proposées et des priorités de mise en œuvre ainsi qu'une plus grande appropriation des plans par les parties prenantes.

3. Remarque sur le regroupement des masses d'eau

Le Collège communal de Beloeil constate que certains cours d'eau, distincts de l'Escaut, y ont été intégrés pour former une masse d'eau « globale », alors que la réalité sur le terrain est toute autre.

Ainsi les deux masses d'eaux DE 01 R et DE 02R reprennent une série importante de cours d'eau : tel que le Secours de la Dendre, la Fontaine Claire, la Hunelle, le rieu Notre Baie, ...

Or, la caractérisation de ces deux masses d'eau (et de leur état) a été fait à partir d'un point de mesures situé en aval de chacune d'elles, respectivement sur la Dendre Occidentale et la Dendre Orientale.

Le Collège communale de Beloeil tient à souligner que ces cours d'eau ne doivent pas être évalués de la même manière que la Dendre Orientale et Occidentale, n'ayant en effet pas le même mode de fonctionnement ni les mêmes caractéristiques écologiques ... Les priorités (ou l'absence de priorités) accordées à ces cours d'eau suite au « regroupement » effectué apparaissent donc comme non pertinentes.

De plus, le seul point de mesure de référence pour estimer la qualité physico-chimique et chimique, (ainsi que certains paramètres écologiques) n'est absolument pas représentatif de l'état des cours d'eau affluents.

4. Influence sur l'attractivité touristique

L'Escaut, la Dendre et la Lys traversent la Wallonie picarde et les anciens chemins de halage et berges bucoliques ont été aménagés en voies vertes pour accueillir randonneurs et cyclistes le long des RaVel. Les villes retrouvent ainsi le fil de l'eau le long de leurs berges qu'il convient de protéger afin de pouvoir apprécier la qualité écologique des sites, et leur diversité biologique.

Le Collège communal de Beloeil met en évidence l'impact des cours d'eau sur les activités touristiques. Hormis le RaVel, la commune a aménagé des circuits promenades sur le thème de l'eau.

Notons également que la Hunelle alimente les douves du parc ainsi que du Château des Princes de Ligne, site qui est repris dans la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne et qui attire de nombreux visiteurs chaque année.

5. Influence sur l'attractivité économique

La Wallonie picarde comporte des pôles économiques qui présentent des atouts importants d'attractivité pour le monde industriel. Il ne peut dès lors se concevoir que son territoire soit traité différemment en termes de résorption de la pollution et de la possibilité corrélative d'accueil de nouvelles implantations industrielles.

Le Collège communal de Beloeil demande que des moyens dédiés soient affectés à la Vallée de l'Escaut sur le territoire de la Wallonie Picarde.

6. Protection des milieux – Recolonisation

Les contrats de rivière ont pu observer à différents endroits de Wallonie Picarde des portions de ruisseaux et d'anciennes « coupures » de l'Escaut abritant des espèces animales et végétales rares, que l'on pensait même « disparues » de nos contrées.

En Outre, le Collège de Beloeil souligne la présence sur son territoire du site Natura2000 : Bord nord du bassin de la Haine. On y note la présence de cours d'eau et de tourbes abritant des espèces devenues exceptionnelles en Wallonie.

La protection de ces différents milieux aquatiques est donc un enjeu majeur car ils constituent des sources de recolonisation à plus grandes échelles.

Le Collège communal de Beloeil signale donc que malgré la dégradation des milieux naturels, le bassin de l'Escaut « survit » et abrite encore « çà et là » certaines espèces qu'il convient de protéger rapidement.

7. Besoins en assainissement

Le Collège communal de Beloeil estime que les besoins en assainissement sont encore importants, tant sur les masses d'eau constituant des « têtes de bassin » que sur des masses d'eau situées en aval.

Les cours d'eau de Wallonie Picarde subissent en effet une pression importante et une forte dégradation de leur qualité, engendrant des impacts importants sur les milieux naturels et sur la qualité de vie des riverains.

Il convient d'y remédier dans des délais restreints, tant en zones (péri) urbaines qu'en zones rurales pour lesquelles certains investissements en épuration sont malheureusement reportés.

Sur le territoire de Beloeil, l'ensemble des stations d'épuration sont existantes ou le seront dans un futur proche. Hors l'absence de stations situées entre notre territoire et les sites de contrôle influence les résultats des analyses effectuées.

Le Collège communal de Beloeil souligne que l'assainissement des eaux usées serait total avec la réalisation du collecteur des Ecacheries ainsi que sa station de pompage et le solde du collecteur de Basècles.

Par ailleurs, le Collège communal de Beloeil déplore qu'aucune enveloppe relative à l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau sur son territoire ne semble avoir été définie.

8. Pression d'origine industrielle.

Le bassin de l'Escaut est l'un des plus industrialisés d'Europe. L'Escaut subit donc une pression associée qu'il convient de limiter et de maîtriser.

Le Collège communal de Beloeil a pris acte des autorisations de rejet accordées aux entreprises et industries et mis à part certains problèmes identifiés, suppose, vu le peu de plaintes qui lui sont reportées, que celles-ci se conforment pour la plupart à leurs obligations.

Si tel ne devait être pas être le cas, le Collège communal de Beloeil estime que le « scénario » retenu dans le PGDH en ce qui concerne les efforts à fournir par les industriels est alors insuffisant et qu'il convient de demander plus d'efforts et de suivi à ces derniers.

9. Pression d'origine agricole.

La pression agricole sur les affluents de l'Escaut, de la Dendre et de la Lys est importante et est l'un des éléments compromettant l'atteinte du bon état de nos masses d'eau.

Le Collège communal de Beloeil estime que le « scénario » retenu dans le PGDH en ce qui concerne la réduction de la pression agricole est trop faible. La Région doit accompagner de manière plus importante encore les acteurs du monde agricole afin de réduire leur impact sur le milieu.

10. Programme de mesures

Le Collège communal de Beloeil estime que les mesures énoncées dans le PGDH sont générales et manquent de clarté en termes de définitions, de programmation et d'affectation réelles des moyens.

La mesure 0010_12, relative aux ouvrages d'assainissement collectif, prévoit un budget spécifique affecté au bassin de l'Escaut de 231,6 millions d'€ sur un budget total de 552 millions d'€ HTVA affecté à cette mesure. Le Collège communal de Beloeil approuve sans réserve cette mesure, qui permet d'accorder une attention toute particulière au bassin de l'Escaut et à améliorer son état. Elle s'inquiète cependant de ce que près de la moitié de ce budget serait déjà affectée au « rattrapage » de travaux prévus dans des programmes antérieurs.

Le Collège communal approuve la mesure 0020_12 concernant l'amélioration de la collecte des eaux usées.

La mesure 0060_02, relative à la mise en conformité d'habitations situées en zone d'assainissement autonome, prévoit pour sa part un budget affecté au bassin de l'Escaut de 0,72 millions d'€ sur un budget total de 36 millions d'€ HTVA en Région Wallonne. Le Collège communal de Beloeil, bien que soutenant globalement la mesure, s'étonne de cette différence, et estime que le soutien à l'assainissement autonome ne peut se limiter aux seules zones « prioritaires » qui ont été définies. Cette différence sous-entend également une révision drastique du mécanisme de prime, et le risque, pour un citoyen situé « hors

zone », de ne plus pouvoir en bénéficier. Le Collège communal de Beloeil demande des mesures équilibrées pour chacun des citoyens.

11. Cours d'eau transfrontaliers

Le bassin de l'Escaut présente de nombreux cours d'eau transfrontaliers ou frontaliers.

Or, Il n'est pas indiqué dans le PGDH quelles sont les interactions entre les masses d'eau avec la France. Quel est l'état des lieux « actuel » ? Peut-on estimer la part de pollution « extérieure » qui contribue à dégrader les masses d'eau chez nous ? Quel est l'impact réel de la Wallonie dans la dégradation de ces cours d'eau ?

Par ailleurs, quels sont les objectifs de qualité de ces cours d'eau (et donc des masses d'eau) chez nos voisins ? Ces objectifs sont-ils en adéquation avec les nôtres et inversement ?

Bien que relevant d'un document « faitier » devant être établi à l'échelon supérieur de la « Commission Internationale de l'Escaut » toutes ces questions sont réelles et légitimes et devraient, à tout le moins, trouver certaines réponses dans le document wallon.

Il convient en effet de signaler que l'Escaut constitue une réserve de premier plan en termes d'eau « potabilisable », et que des installations sont déjà effectives chez nos voisins.

12. Définition des Objectifs - Dérogations

Dans les documents soumis à enquête publique, les objectifs d'atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique des masses d'eau du bassin de l'Escaut sur le territoire de Wallonie Picarde sont reportés au prochain programme 2021-2027.

Or, nos masses d'eau sont fortement dégradées tant au niveau écologique, qu'au niveau de la qualité physico-chimiques des eaux, et il faudra du temps et des moyens pour arriver aux objectifs fixés par l'Europe.

Si la Région fait état de prudence en n'annonçant pas d'avancée tangible, Le Collège communal de Beloeil estime qu'il est dangereux et regrettable de repousser l'ensemble des objectifs de bonne atteinte des masses d'eau de son territoire au prochain programme.

Comment en effet « Tout » faire au dernier moment ?

Il est évident qu'une approche progressive dans chaque masse d'eau donnera davantage de garantie et d'efficacité au moindre coût.

13. Vulnérabilité de la nappe aquifère – zone karstique

Il convient de rappeler que le sous-sol du bassin de l'Escaut constitue le principal réservoir « enterré » en Région Wallonne, largement utilisé tant par la Wallonie que par la Flandre et la France (production annuelles de près de 80.000.000 de m3).

Bien que l'état des eaux souterraines du Calcaire Carbonifère soit dans un état satisfaisant, il convient de souligner la vulnérabilité et les risques de pollution de la nappe par les eaux superficielles susceptibles de s'infiltrer ou de s'engouffrer dans la nappe après effondrement karstique.

Ce scénario n'est pas un cas d'école puisqu'en 1976, un puits karstique, au droit même du fleuve, a induit la remontée de la nappe pendant quelques jours. Des nouveaux risques d'effondrement imprévisibles sont plus que plausibles dans la zone.

Le Collège communal de Beloeil estime qu'il convient donc de mobiliser tous les moyens possibles pour assainir l'Escaut en priorité.

14. Gestion des cours d'eau

Il existe aujourd'hui en Wallonie six gestionnaires de cours d'eau, dont cinq pour les cours d'eau non classés. Les cours d'eau sont découpés en catégorie où chaque gestionnaire intervient de façon

indépendante. Comment est-il prévu de coordonner les travaux des différents gestionnaires à l'échelle d'une même masse d'eau afin de rester dans les objectifs de la DCE ?

Dans quelle mesure les riverains en charge de la gestion des cours d'eau non classés ont-ils les moyens techniques, humains et financiers pour mettre en œuvre les objectifs de cette directive ? Rappelons que les cours d'eau non classés représentent près de 50% des cours d'eau du bassin de l'Escaut, et notamment les têtes de bassin qui sont les zones les plus sensibles.

15. Remarques pour les masses d'eau du bassin Escaut-Lys

15.1. EL 06R – Verne de Bury

La masse d'eau EL 06R est située en tête de bassin.

Le solde des collecteurs de Basècles doit être réalisé afin de finaliser la collecte vers la station d'épuration existante de Basècles.

16. Remarques pour les masses d'eau du bassin de la Dendre

Masse d'eau DE 01R – Dendre occidentale

La masse d'eau DE 01R est située en tête de bassin.

La station d'épuration de Barry est actuellement en phase de mise en service tandis que les travaux d'assainissement d'Ellignies-Saint-Anne et d'Aubechies touchent à leur fin.

Masse d'eau DE 02R – Dendre orientale

Cette masse d'eau DE 02R est située en tête de bassin.

Le collecteur des Ecacheries, ainsi que sa station de pompage, sont à programmer afin de finaliser l'assainissement de Beloeil et amener la charge complémentaire à la station d'épuration existante."

DECIDE :

d'inclure les deux avis énoncés ci-avant dans le procès-verbal de clôture de l'enquête publique relative aux plans de gestion des risques d'inondation (P.G.R.I.) et les seconds plans de gestion par district hydrographique (P.G.D.H.) dont la séance de clôture est organisée le vendredi 8 janvier à 11h00, afin de les transférer avec les autres remarques et/ou observations éventuelles reçues au Secrétariat de la Direction des Eaux de surface, avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES

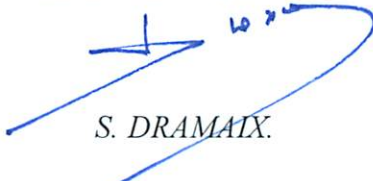
Par le Collège communal :

*Le Directeur général,
(s) S. DRAMAIX.*

*Le Bourgmestre f.f.,
(s) M. DUBOIS.*

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,


S. DRAMAIX.



Le Bourgmestre


L. VANSAINGELE.